



Vœux de Noël et de nouvelle année :

En ces temps perturbés par cette situation de pandémie, l'ensemble du conseil municipal vous souhaite les meilleures fêtes de fin d'année possibles. Que cette période d'espoir qui annonce le rallongement des jours vous permette de vivre des moments de bonheur et de paix. Veuillez à rester prudent·e·s pour éviter d'être atteint·e·s par le virus ou de le propager.

Infos Mairie :

La Mairie reste ouverte au public : Mardi 9h-12h / Jeudi 9h-13h - 14h-16h / Vendredi 8h-12h. Exceptionnellement, la Mairie sera ouverte le mercredi 23 décembre au matin et fermée au public du jeudi 24 décembre au lundi 4 janvier 2021 inclus. Des attestations de déplacement sont disponibles en bas des escaliers de la Mairie, dans la boîte aux lettres, en bas à droite (2 par personne).

Activités du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Le CCAS a été bien actif ce dernier mois en direction de tou·te·s les ancien·ne·s de la commune, en particulier en prenant des nouvelles par téléphone après le nouveau confinement et en préparant les colis de Noël et leur distribution. Un merci tout particulier à Elisabeth Chauvin, Colette Lorme et Françoise Thomas pour leur implication dans ces actions.

Embauche d'une employée communale :

Jaky Pellegrin, qui entretient notre commune depuis 24 ans avec dévouement et une grande compétence, doit prendre sa retraite fin 2021. Pour permettre une bonne transmission de ses connaissances et savoir-faire, le conseil municipal a décidé l'embauche d'un agent municipal à temps partiel sur 13 mois et demi à partir du 16 novembre 2020. Le choix s'est porté sur Mathilde Motte, résidant à Montjoux, ouvrière agricole à temps partiel. Après ce temps de tuilage et de formation, et en fonction de son engagement, il est prévu qu'elle soit embauchée à temps plein à compter du 1^{er} janvier 2022 en remplacement de Jaky.

Sécurité routière : Éclairage des deux roues en circulation de nuit.

Il a été constaté que certains usagers en deux roues, tant sur la départementale que sur les chemins communaux, roulent au crépuscule ou de nuit sans éclairage. Cela est très dangereux, surtout si l'usager se trouve à un endroit où deux voitures se croisent. Merci donc à toutes et tous de vous munir d'un système d'éclairage qui sera actionné dès la tombée du jour. Le port de tenues voyantes est vivement conseillé (tenues foncées à éviter).

Vitesse.

Sur les chemins communaux, nous ne sommes pas à l'abri d'accidents de la route. Ce risque est aggravé par l'étroitesse de ces chemins, pour la plupart à une voie, par la faible visibilité à certaines intersections et par la présence de plusieurs familles avec jeunes enfants en bordure de certains chemins.

Après débat au sein de la commission voirie, il a été décidé :

- de limiter la vitesse à 50 km/h sur la totalité des chemins communaux, à l'exception des zones 30.
- d'agrandir les zones 30 pour les chemins inclus dans le bourg et débouchant sur la D538.
- d'instaurer deux stops aux débouchés de la place de l'Eglise et du chemin des Drusières dans le chemin de la Vierge.

Ces mesures deviendront effectives après publication des arrêtés municipaux et mise en place des panneaux routiers correspondants.

Extinction nocturne de l'éclairage public :

L'extinction nocturne a fait l'objet d'une demande de devis auprès du SDED, à qui la gestion de l'éclairage public a été déléguée. Nous sommes toujours en attente des devis correspondants aux différentes solutions techniques possibles. A la suite de l'enlèvement des poteaux restant le long de la route, l'éclairage public a été mis en marche forcée par l'entreprise qui ne les a pas éteints malgré nos interventions.

Nos amis les bêtes :

La commune a reçu en dotation de l'organisme I-CAD (Identification des carnivores domestiques) un détecteur de puces (électroniques ! ...) pour identifier les animaux. Vous pourrez donc venir (prudemment...) faire identifier un animal que vous auriez trouvé.

Déménagement des archives :

Les archives communales, qui étaient stockées dans une pièce municipale située entre la place de l'église et la D538 ont été triées et classées par Magali Chazaud, archiviste mise à disposition par la Communauté de Communes. Avec l'aide de plusieurs conseiller-ère-s, elles ont été déménagées dans la salle des archives de la mairie rénovée. L'intervention d'une professionnelle a permis un rangement cohérent de ces documents et en permettra une meilleure valorisation.

Aménagement du village, accessibilité :

Dans le cadre des préconisations de mise en accessibilité du village aux personnes en situation de handicap, la municipalité a fait installer une rampe double centrale dans l'escalier en pierre qui descend de la place de l'église vers la départementale. Cette rampe a été réalisée par M. Armel Viret, ferronnier habitant la Roche Saint Secret Béconne.

Confinement : remerciements aux parents d'élèves.

La municipalité et les personnels de service à l'école remercient les parents qui ont fait l'effort, en cette période de confinement, de garder leurs enfants chez eux tant pour le repas de midi que pour les temps de garderie périscolaire. Cela a permis à ceux qui devaient rester à l'école sur ces moments de le faire dans de meilleures conditions de sécurité.

Déménagement de la Trésorerie de Dieulefit à Nyons :

Au 1^{er} janvier 2021, la Trésorerie dont dépend la commune est transférée à Nyons. Les personnes qui allaient habituellement régler leurs factures à la trésorerie de Dieulefit, auront 3 possibilités de paiement :

- * par internet : grâce au système PayFip qui se met en place et permettra de payer par carte bancaire ou par prélèvement unique SEPA,
- * chez un buraliste : par le Datamatrix (par exemple au Tabac Presse en face de l'office du tourisme de Dieulefit),
- * régler à la Trésorerie de Nyons.

Commerce communal :

Par délibération du conseil municipal du 30 novembre 2020, il a été décidé de confier la gestion du commerce municipal à un groupe de Rochois-es. La municipalité est en attente du (re)démarrage de cette activité, très importante pour la vie du village. Elle est prête à investir pour offrir de bonnes conditions d'exercice de l'activité. Les contrats passés (baux, conventions) devront permettre à la municipalité d'avoir un droit de regard sur la gestion du commerce et son éventuelle transmission. Un groupe de travail mixte municipalité-repreneurs préparera cette reprise.

Dons aux pompiers pour calendrier 2021 :

Pour des raisons sanitaires, les pompiers ne se présenteront pas chez vous pour vous proposer leur calendrier. Il vous a été ou vous sera remis dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez leur faire un don en l'envoyant à la caserne : Caserne des pompiers, Faubourg des Raves, 26770 Taulignan ou en déposant votre don dans une des boîtes mises à disposition dans la boulangerie, le tabac ou l'épicerie de Taulignan.

Information distillerie de lavande :

Pour information des travaux vont avoir lieu au niveau de la distillerie de lavande en ce mois de décembre, notamment l'enlèvement de la cuve de stockage du gaz. Après évacuation du gaz restant par une entreprise professionnelle, une torchère sera installée afin de brûler les gaz résiduels. Ne soyez pas surpris de voir une flamme durant ces opérations.

Logo pour la communication communale :

Richard Mongenet en collaboration avec la commission communication a établi plusieurs propositions du logo qui identifiera la commune de Roche Saint Secret-Béconne. Différentes couleurs pourront être utilisées.

Nous vous proposons de sélectionner votre logo préféré à l'adresse suivante :

<https://framaforms.org/choix-du-logo-de-la-commune-de-roche-saint-secret-beconne-1607291141>

ou en venant participer à la Mairie durant les heures d'ouverture au public. Fin de l'enquête le 25/12/2020

